

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-septième session

**RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE DE L'OIM EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION :
ÉCLAIRER LES POLITIQUES ET LES MESURES RELATIVES À LA MIGRATION,
À LA MOBILITÉ ET AUX DÉPLACEMENTS**

RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE DE L'OIM EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION : ÉCLAIRER LES POLITIQUES ET LES MESURES RELATIVES À LA MIGRATION, À LA MOBILITÉ ET AUX DÉPLACEMENTS

Contexte

1. Des données de qualité, accessibles, ventilées, fiables et actuelles sont essentielles pour éclairer les politiques et les interventions et informer l'opinion publique. L'importance des données est évoquée tout au long du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont le premier objectif préconise la collecte et l'utilisation de « données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ». De même, le document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » souligne l'importance de données de qualité, ventilées et actuelles pour guider les prises de décisions et permettre de mesurer les progrès accomplis. Les données occupent aussi une place importante dans d'autres cadres internationaux clés pertinents pour la migration, tels que le Pacte mondial sur les réfugiés, le Nouveau Programme pour les villes, le Programme d'action pour l'humanité et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

2. Les périodes de crise mettent en relief la nécessité absolue de disposer de données actuelles, mais elles révèlent aussi les lacunes et les imperfections des systèmes de données existants, ainsi que l'a montré une nouvelle fois la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

3. L'OIM est particulièrement bien placée pour mobiliser la communauté internationale afin de libérer le potentiel qu'offrent les données pour contribuer à des résultats plus solides en matière de gouvernance des migrations et à des retombées positives pour les migrants et les sociétés. Par ailleurs, l'OIM et le système des Nations Unies dans son ensemble ont aussi besoin de données de qualité pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs programmes, leurs opérations et leurs conseils en matière de politique.

Contexte institutionnel

4. L'OIM a élaboré une stratégie d'ensemble – la stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration (SDM) – pour définir, cibler et développer son action dynamique sur la question des données. Cette stratégie s'inscrit dans la planification stratégique plus large de l'Organisation : elle a été conçue dans le cadre de la Vision stratégique de l'OIM et revêt une importance fondamentale pour la mise en œuvre des trois piliers de cette dernière, à savoir la résilience, la mobilité et la gouvernance. La SDM est censée s'appuyer sur, et créer des synergies avec, le Cadre de gouvernance interne de l'OIM¹, qui énonce les éléments essentiels d'un système de gouvernance interne moderne et adapté aux besoins, afin de renforcer la gouvernance des données sur la migration dans l'ensemble de l'Organisation. Enfin, la SDM est conforme à la récente stratégie du Secrétaire général des Nations Unies en matière de données, qui vise à promouvoir les atouts individuels et collectifs des entités du système des Nations Unies².

5. La SDM s'appuie sur la Constitution de l'OIM, la Charte des Nations Unies et d'autres accords et cadres internationaux auxquels souscrit l'OIM. Un ensemble de principes fondamentaux ancrés dans l'attachement de l'Organisation aux droits de l'homme sous-tend toutes les activités de l'OIM, y compris en matière de données. La SDM est fondée sur le respect de la dignité, du bien-être, de la vie

¹ OIM, [Informations actualisées sur la mise en œuvre du cadre de gouvernance interne](#), annexe I (S/26/INF/1) (Genève, 2019).

² Nations Unies, [Data Strategy of the Secretary-General for Action by Everyone, Everywhere: With Insight, Impact and Integrity](#) (New York, 2020).

privée et de l'agentivité des personnes ; l'égalité entre les sexes ; l'inclusion ; et la diversité sur le plan de l'âge, du sexe, de l'identité sexuelle, de la race, de la religion, de l'éducation, du handicap et d'autres aspects³. Sur la base de ces éléments, des principes plus spécifiques s'appliquent aux données, et occupent également une place centrale dans la SDM. Le respect de la vie privée individuelle et la protection contre les préjudices, ainsi qu'il est exposé dans les engagements en faveur de la protection des données et d'approches éthiques et responsables en matière de données tout au long du cycle de vie des données, y compris la sécurité des données, sont des principes essentiels de la SDM.

Vision en matière de données

6. Le champ d'application de cette stratégie recouvre toutes les données qui rendent compte de la grande complexité des mouvements de personnes actuels. Il s'agit notamment des données sur les différentes formes de mouvements de population – à court ou à long terme, forcés ou volontaires, transfrontaliers ou internes – et des données concernant les caractéristiques des divers mouvements et des migrants, ainsi que les raisons et les incidences de la migration⁴. La portée de la SDM respecte pleinement les mandats des autres entités pertinentes du système des Nations Unies. Les données sur la migration peuvent être envisagées comme un puzzle complexe dont les différentes pièces sont détenues par divers acteurs : les États, avant tout, mais aussi l'OIM et d'autres entités du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires. Assembler ce puzzle est un défi énorme qui ne peut être relevé que dans un esprit de partenariat et de coopération. La SDM vise à couvrir le cycle de vie complet des données, y compris la collecte, le stockage, l'analyse et l'utilisation des données aux fins de conseils en matière de politique ; de planification, de conception et de mise en œuvre de programmes ; ainsi que de recherche et de diffusion.

7. Un objectif clé de l'OIM consiste à améliorer la base d'éléments factuels aux fins d'une bonne gouvernance des migrations à l'appui du développement durable, d'interventions humanitaires efficaces et de sociétés pacifiques, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à la communication d'informations, par les parties prenantes compétentes, des interventions qu'elles mènent à l'appui des cadres internationaux pertinents. La SDM trace une voie qui doit permettre à l'Organisation d'atteindre ce but, et identifie trois objectifs stratégiques devant guider l'action de l'OIM en matière de données :

- a) Renforcer la base d'éléments factuels mondiale sur la migration ;
- b) Développer les capacités des États et d'autres partenaires pertinents à renforcer la base d'éléments factuels sur la migration à l'échelle nationale, régionale et mondiale ;
- c) Faire en sorte que les programmes, les opérations, les conseils en matière de politique et la communication de l'OIM et du système des Nations Unies dans son ensemble soient davantage fondés sur des éléments factuels.

³ Le profond attachement de l'OIM à l'égalité entre les sexes, à l'inclusion et au respect de la diversité sous-tend l'ensemble de ses activités, ainsi que la gestion de ses effectifs. L'OIM a souscrit et participe activement à diverses initiatives pertinentes, telles que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) et la Stratégie pour la parité entre les sexes à l'échelle du système des Nations Unies. Elle a approuvé la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire et est membre de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, à laquelle elle prend une part active.

⁴ Il s'agit également des données à caractère personnel, c'est-à-dire des informations pouvant être utilisées pour identifier une personne. Des dispositions particulières s'appliquent à ce type de données. Voir le [Glossaire de la migration](#) (OIM, Genève, 2019), qui donne des définitions de termes communément employés dans le domaine de la migration. Diverses définitions statistiques relatives à la migration figurent également dans le projet de manuel sur l'utilisation des recensements pour mesurer les migrations internationales ([Handbook on Measuring International Migration through Population Censuses](#)) (Nations Unies, New York, 2017).

8. Les deux premiers objectifs sont étroitement corrélés et concernent l'appui que l'OIM peut fournir à la communauté internationale. Le troisième vise une amélioration de la façon dont l'OIM et le reste du système des Nations Unies utilisent les données sur la migration pour tendre à l'excellence en matière de politiques et de programmes. Ces trois objectifs sont complémentaires ; ensemble, ils proposent une vision pour les activités de l'OIM dans le domaine des données sur la migration.

Action en matière de données

9. La SDM énonce pour chaque objectif plusieurs prestations, auxquelles s'ajoutent trois prestations pour l'ensemble des objectifs, qui relient étroitement ces derniers et contribuent à la cohérence de l'action menée dans le cadre d'approches responsables et fondées sur des principes en ce qui concerne les données, la coopération et les partenariats en matière de données, et l'innovation. En outre, une liste indicative d'interventions est proposée, qui énonce des mesures à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie. Selon qu'il convient, ces efforts seront déployés dans le contexte du Réseau des Nations Unies sur les migrations, de concert avec des initiatives plus vastes des Nations Unies en matière de données et d'autres efforts interorganisations, y compris dans le domaine humanitaire. Dans la mesure du possible, ces interventions s'appuieront sur des partenariats existants et sur des activités déjà entreprises par l'OIM.

10. La mobilisation actuelle de l'Organisation sur la question des données migratoires est forte, et constitue une base solide sur laquelle s'appuyer. Au fil des ans, des efforts considérables ont été faits pour accroître cette mobilisation dans le but d'éclairer la conception et la mise en œuvre de programmes et de contribuer à la base d'éléments factuels sur la migration. L'OIM recueille et/ou gère des données dans de nombreux domaines, et elle communique, analyse et utilise des données à des fins diverses⁵. Elle est bien placée pour analyser en détail les mouvements de personnes et donner des clés de compréhension complétant les données statistiques traditionnelles. Elle a élaboré une politique en matière de gouvernance des données et s'efforce en permanence d'améliorer ses systèmes et applications de données.

11. Les réalisations notables de l'OIM dans le domaine des données sur la migration reposent sur ses principaux atouts, à savoir, entre autres, une large présence dans le monde ; une compréhension approfondie des mouvements de personnes à l'échelle mondiale et une expertise et des capacités solides dans le domaine des données ; une relation de confiance avec ses États Membres et un contact direct avec un large éventail de bénéficiaires ; et son mandat au sein du système des Nations Unies, notamment en sa qualité de Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations. La SDM entend non seulement mettre à profit ces atouts, mais aussi remédier aux faiblesses de l'Organisation, qui ont entravé dans une certaine mesure sa capacité à bâtir un système de données sur la migration cohérent, doté de ressources suffisantes et bien géré. La plupart de ces facteurs relèvent de questions systémiques plus vastes, à savoir l'imputation directe des dépenses aux projets (« projectization »), la décentralisation et l'absence de hiérarchisation stratégique des priorités.

12. Le Directeur général considère que la mise en œuvre de la SDM est une priorité, y compris dans le contexte de la réponse à la COVID-19. Étant donné que les données présentent un intérêt pour la plupart des aspects de l'action menée par l'Organisation, il est important, dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie, de veiller à intégrer les priorités qu'elle énonce dans d'autres initiatives

⁵ L'OIM recueille des données sur un large éventail de questions, principalement dans le cadre de ses programmes et de ses opérations. Certaines de ces informations sont accessibles au public, tandis que d'autres sont recueillies uniquement pour un usage interne. Dans tous les cas, la collecte et la gestion des données sont conformes à la Politique de l'OIM relative à la gouvernance des données sur la migration. Lorsque l'OIM traite des données à caractère personnel de ses bénéficiaires, elle le fait dans le plein respect de ses Principes relatifs à la protection des données, en vertu desquels seules les données anonymisées peuvent être rendues publiques. Des données à caractère personnel ne sont en aucun cas rendues publiques sans le consentement du bénéficiaire.

actuelles et envisagées de l'OIM, et notamment ses stratégies régionales, d'autres stratégies thématiques futures et des initiatives institutionnelles en cours telles que le Cadre de gouvernance interne et le processus de réorganisation du mode de fonctionnement.

13. Pour sa part, la mise en œuvre de la SDM appuiera d'autres priorités institutionnelles immédiates, telles que la participation de l'OIM au groupe de haut niveau sur les déplacements internes, créé par le Secrétaire général des Nations Unies, en lui permettant de tirer parti de ses capacités pour améliorer les données et les éléments factuels sur les déplacements internes aux fins de politiques et d'interventions plus efficaces et mieux éclairées. Des initiatives ciblées peuvent servir de fer de lance à la mise en œuvre de la SDM dans ces domaines et dans d'autres domaines prioritaires, par exemple pour améliorer la collecte de données sur les flux migratoires ou mettre en place un programme complet de développement des capacités en matière de données sur la migration.

Aperçu de la stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration

PRINCIPES DE L'OIM (CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES ET LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE DONNÉES)						
<p>Améliorer la disponibilité des données et promouvoir leur utilisation pour obtenir de meilleurs résultats en matière de gouvernance et des effets positifs pour les migrants et les sociétés</p>	OBJECTIF 1 Renforcer la base mondiale d'éléments factuels sur la migration 1	La disponibilité, l'accès, l'analyse et l'utilisation responsable des données sur la migration sont améliorés à l'échelle mondiale D.1.1		Prestation transversale A : Respect et promotion d'une solide protection des données et de la vie privée, ainsi que d'approches éthiques et responsables en matière de données		
		Les principales lacunes en matière de données sur la migration sont comblées D.1.2				Prestation transversale B : Renforcement de la coopération et du dialogue en matière de données sur la migration
		Les données nécessaires au suivi et à l'examen des cadres internationaux pertinents sont mises à disposition D.1.3				
	OBJECTIF 2 Développer les capacités des États et des autres partenaires pertinents 2	Les principaux besoins des États en matière de données sur la migration sont identifiés D.2.1		Éléments fondamentaux : gouvernance des données, capacités institutionnelles (personnel et technologie) et dotation en ressources durable		
		Un programme complet de développement des capacités en matière de données est élaboré D.2.2				
		Un appui complet et adapté au développement des capacités est fourni D.2.3				
	OBJECTIF 3 Veiller à ce que l'action de l'OIM et du système des Nations Unies soit davantage fondée sur des éléments factuels 3	Les systèmes de l'OIM en matière de données sur la migration sont renforcés et consolidés D.3.1		Éléments fondamentaux : gouvernance des données, capacités institutionnelles (personnel et technologie) et dotation en ressources durable		
		Les données et l'action de l'OIM sont parfaitement corrélées D.3.2				
		La base d'éléments factuels sur la migration est renforcée et systématiquement appliquée à l'intérieur de l'OIM et dans le système des Nations Unies D.3.3				

Conditions préalables de la réussite

14. L'OIM doit être renforcée davantage pour qu'elle puisse mettre en œuvre ces mesures et réaliser les objectifs de la SDM. Une attention particulière doit être portée à la gouvernance interne des données, aux capacités institutionnelles et du personnel, à l'infrastructure technique et à une dotation en ressources durable.

15. Ces domaines prioritaires correspondent aux besoins organisationnels plus vastes et reprennent de nombreux secteurs clés qui, dans la Vision stratégique de l'OIM, sont considérés comme

appelant des investissements institutionnels. Les efforts requis à cet égard devront s'inscrire dans le cadre d'un renforcement institutionnel général et accompagner ce dernier de façon à s'inscrire dans le prolongement d'initiatives clés à l'échelle de l'Organisation, telles que le Cadre de gouvernance interne et la réforme budgétaire de l'OIM, et à y contribuer.

16. La SDM propose des mesures précises pour parvenir à des améliorations dans chacun des domaines où elles sont nécessaires.

Renforcer la gouvernance interne

17. Afin que l'OIM soit bien placée pour réaliser ses ambitions en matière de données ainsi que son potentiel dans ce domaine, il y a lieu de renforcer la gouvernance des données sur la migration au sein de l'Organisation. Cela permettra de remédier à la dispersion due à la décentralisation et à l'imputation directe des dépenses aux projets, ainsi que d'identifier et de tenir compte de nouveaux rôles découlant des nouvelles responsabilités de l'OIM au sein du système des Nations Unies.

18. Dans le cadre de cet effort, l'OIM a l'intention de repenser ses structures en matière de données. Ce projet a des conséquences pour la structure de base de l'Organisation et est étroitement lié au processus de réforme institutionnelle plus large. La SDM énonce des exigences clés pour la nouvelle structure de gouvernance des données au sein de l'OIM ainsi que les domaines dans lesquels des investissements sont nécessaires. Il s'agit notamment de clarifier, rationaliser et consolider les fonctions et rôles en matière de données dans toute l'Organisation, comme suit :

- En renforçant les fonctions d'examen, d'assurance de la qualité et d'analyse des données sur la migration à l'échelle mondiale ;
- En précisant les circuits hiérarchiques et les chaînes de responsabilité parmi les différentes fonctions relatives aux données sur la migration à l'OIM (au niveau des régions et des pays et au titre des piliers thématiques) ; et
- En harmonisant et en renforçant les fonctions des bureaux régionaux de l'OIM en matière de données.

Renforcer les capacités du personnel

19. L'OIM possède une vaste expertise en matière de données sur la migration, qui est en grande partie sectorielle et hébergée dans différentes parties de l'Organisation. Il est impératif d'entretenir cette expertise et de la développer en permanence, mais aussi de promouvoir les échanges et l'enrichissement mutuel entre les différents domaines thématiques et unités. En outre, il est de la plus haute importance de répondre aux besoins existants en matière de capacités, ainsi qu'à ceux relatifs aux priorités stratégiques identifiées. Il s'agit notamment d'accroître les capacités d'analyse des données et de renforcer les compétences et l'expertise disponibles au sein de l'Organisation dans le domaine de l'innovation en matière de données.

Améliorer l'infrastructure technique

20. L'OIM doit faire en sorte que son infrastructure technique et ses processus de gouvernance des données favorisent la cohérence dans la collecte, le stockage, l'analyse et l'utilisation des données sur la migration, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies et sources de données recommandées dans la SDM. C'est pourquoi il faut veiller à ce que les exigences de la stratégie soient intégrées dans le processus en cours d'amélioration et d'actualisation de l'infrastructure informatique en matière de données.

Garantir une dotation en ressources durable

21. La nécessité d'une dotation en ressources durable sous-tend tous les autres domaines dans lesquels des améliorations s'imposent. Un financement plus prévisible est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la SDM et, plus généralement, permettre à l'OIM de mener ses activités en matière de données sur la migration avec cohérence, dans la continuité et selon une approche tournée vers l'avenir. Des ressources seront nécessaires pour renforcer l'OIM sur le plan institutionnel et consolider les fonctions systémiques essentielles relatives aux données sur la migration, comme indiqué plus haut. Un financement prévisible devra également être assuré afin de fournir un appui systématique aux activités ciblées de l'OIM en matière de données sur la migration, y compris les dernières initiatives innovantes en date, et d'accomplir des progrès au regard des objectifs stratégiques de l'Organisation de façon plus générale. Ces aspects sont à prendre en considération, potentiellement, dans le cadre des discussions sur la réforme budgétaire de l'OIM.